

LENS



Livret communal

Juillet - août et septembre 2012

Bourgmestre :

Monsieur Ghislain Moyart

Compétences : Etat civil, cimetièrre, police, sécurité et environnement

☎ 065/22.04.12 – 0477/25.27.65

✉ ghislain.moyart@commune-lens.be

1ère Echevine :

Madame Laurence Lelong

Compétences : enseignement, jeunesse, culture, sports, bibliothèques

☎ 0477/66.39.00

✉ laurence.lelong@hainaut.be

2ème Echevin :

Monsieur Bernard Goret

Compétences : finances, relations européennes et internationales et patrimoine

☎ 0477/29.68.25

✉ bernard.goret@skynet.be

3ème Echevin :

Monsieur Léon-Henri Doem

Compétences : travaux, fêtes et mobilité

☎ 0476/33.92.31

✉ doem.l-h@swing.be

Présidente de CPAS :

Madame Josée Adam

Compétences : action sociale et affaires sociales

☎ 0496/71.20.19

✉ josee.adam@skynet.be

Secrétaire de CPAS f.f :

Monsieur Stephane Delvallée

☎ 065/22.58.39

Secrétaire communale :

Mademoiselle Françoise Florin

☎ 065/22 .04.10

✉ francoise.florin@commune-lens.be

Secrétariat administratif :

Madame Marie-Ange Maistriau

☎ 065/22.04.13

💻 marie.maistriau@commune-lens.be

Services population – Etat civil :

**Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h, le mercredi de 14h à 16h
et le samedi uniquement sur rendez-vous.**

-Madame Viviane Doyen

☎ 065/22.04.31

💻 viviane.doyen@commune-lens.be

-Madame Vinciane Van Isacker

☎ 065/22.04.30

Service comptabilité :

-Madame Martine Van Effen

☎ 065/22.04.14

💻 martine.vaneffen@commune-lens.be

-Madame Catherine Moulin

☎ 065/22.04.24

💻 catherine.moulin@commune-lens.be

Service de taxation :

Madame Pauline Coppolino

☎ 065/22.04.20

💻 pauline.coppolino@commune-lens.be

Service urbanisme :

Monsieur Jean-Michel Duquenne

☎ 065/22.04.15

💻 jean-michel.duquenne@commune-lens.be

Service travaux :

Monsieur Claude Dufrane

☎ 065/22.04.29 ou 0477/20.62.03

💻 claude.dufrane@commune-lens.be

Service socio-culturel et sportif :

Madame Jessica Briffeuil

☎ 065/22.04.17

💻 jessica.briffeuil@commune-lens.be

Service enseignement :

Madame Dominique Moury-Lhoir

☎ 065/22.69.26 ou 0478/09.98.76

www.ecolecommunaledelens.be

Agent constatateur :

Monsieur Laurent Kulcsar

☎ 068/25.05.37 (du lundi au mercredi)

065/22.04.37 (jeudi et vendredi)

laurent.kulcsar@commune-lens.be

Conseiller logement :

Monsieur Maxime Jamsin

☎ 065/22.04.37

maxime.jamsin@commune-lens.be

Service ALE – Titres services :

Madame Mary Marie-Line

☎ 065/22.04.16

Madame Alicja Coetzer

☎ 065/22.04.36

Justice de paix :

☎ 065/22.99.34

Parc à conteneurs :

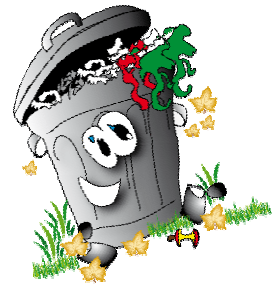
Jusqu' au 30 octobre 2012

Ouvert le lundi de 13h à 19h

le mercredi de 10h à 19h

le samedi de 10h à 18h

Le ramassage des poubelles du 15 août 2012 est reporté au 16 août 2012



Dons de sang dans la commune :

Bauffe : Maison associative – Rue Delmotte de 17h à 19h

Lundi 9 juillet 2012

Lens : Maison communale – Place de la Trinité de 15h à 17h

Samedi 4 août 2012

Montignies : Salle du patronage – Rue des Ecoles de 17h à 19h

Vendredi 13 juillet 2012

Renseignements : 0495/27.95.71



Permanences pensions

De 9h à 12h à l'administration communale

Les vendredis 13 juillet 2012

10 août 2012

14 septembre 2012

Les bibliothèques

Tous les vendredis de 17 à 19 heures

Rue de la Station, 7 à 7870 Lens
(face à la gare)



Tous les dimanches de 10 à 12 heures

Rue des Ecoles, 22A à 7870 Montignies-lez-Lens

Le bibliobus :

- Place de la Trinité à Lens de 11h15 à 12h
 - Place de Bauffe de 18h15 à 19h
- Place de Montignies-Lez-Lens de 9h15 à 10h45 :

Le vendredi 7 septembre

- Place de Cambron-Saint-Vincent de 18h30 à 19h30
 - Place de Lombise de 17h15 à 18h15 :

Le lundi 10 septembre



Avis

Avis aux commerçants, artisans, indépendants,...

Nous aimerions, au sein de l'administration communale de Lens, tenir à jour une liste des commerçants, artisans, indépendants,...

Afin de nous aider à créer cet outil et que celui-ci soit le plus performant possible, veuillez soit :

envoyer vos coordonnées complètes à :

Administration communale de Lens

Service socio-culturel

Place de la Trinité, 1 à 7870 Lens

prendre contact avec le service socio-culturel , Jessica Briffeuil au 065/22.04.17

envoyer un mail avec vos coordonnées complètes à l'adresse suivante : jessica.briffeuil@commune-lens.be

Afin de maintenir notre base de données à jour, nous vous demandons de nous communiquer toute modification éventuelle.

Avis à la population

Province de Hainaut
Arrondissement de MONS
Commune de LENS

ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté du gouvernement Wallon Relatif au livre 1^{er} du code de l'environnement

CONCERNE: La demande de Service Public de Wallonie– DGO3 -
Département Environnement et Eau – Direction des Eaux de surface – Avenue
Prince de Liège, 15 – 5000 NAMUR

CONCERNE : PROJETS DE PLANS DE GESTION PAR DISTRICT
HYDROGRAPHIQUE

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du
11/06/2012

Date d'ouverture de l'enquête : 11/06/2012

Lieu et date de clôture de l'enquête : Administration communale, Place de la
Trinité, 1 – 7870 LENS – Service Urbanisme le 18/01/2013 à 10 heures

Les observations peuvent être adressées à : Administration communale, Place de
la Trinité, 1 – 7870 LENS – Service Urbanisme.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête
publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de
clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 9 à
12 heures, sur rendez-vous (065/22.04.15) l'après-midi, ou le samedi matin.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter
le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt quatre heures à l'avance
auprès de Mr DUQUENNE J-M., Chef de Service Administratif, au
065/22.04.15).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de
l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture
de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès du Service
Public de Wallonie – Département environnement et eau – Direction des eaux de
surface – Avenue Prince de Liège, 15 – 5000 NAMUR – 081/33.51.31 –
<http://eau.wallonie.be> et de l'agent communal délégué à cet effet.

Avis aux électeurs non belges.

Depuis 2004, les électeurs non belges, européens ou non européens, ont le droit de vote aux élections communales. Pour le scrutin du 14 octobre prochain, ils ont jusqu'au 31 juillet inclus pour s'inscrire. Après il sera trop tard !

A. Pour les citoyens d'un état membre de l'union européenne :

Tout ressortissant d'un état membre de l'union européenne peut voter à condition de respecter les conditions d'électorat et de s'être préalablement inscrit comme électeur.

(Les citoyens qui se sont inscrits pour les élections communales en 2000 ou 2006 ne doivent plus se réinscrire pour les élections de 2012).

Quelles conditions doivent-ils remplir ?

*Etre ressortissant d'un des 26 autres états membres de l'union européenne.

*Etre âgé de 18 ans minimum en date du 14 octobre 2012

*Etre inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers d'une commune le 1^{er} août 2012

*Jouir, au 14 octobre 2012, de ses droits civils et politiques

*Avoir introduit au plus tard le 31 juillet 2012 une demande d'inscription sur la liste des électeurs.

B. Pour les citoyens étrangers d'un état non membre de l'union européenne :

Tout ressortissant d'un état hors de l'union européenne, résidant depuis au moins cinq années en Belgique, peut voter à condition de respecter les conditions liées à la capacité d'électeur et de s'être préalablement inscrit comme électeur.

(Les citoyens qui se sont inscrits pour les élections communales en 2000 ou 2006 ne doivent plus se réinscrire pour les élections de 2012).

Quelles conditions doivent-ils remplir ?

- *Résider en Belgique (et être couvert par un titre de séjour légal l'établissant) de manière ininterrompue depuis 5 ans.
- *Être âgé de 18 ans minimum en date du 14 octobre 2012
- *Être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers d'une commune le 1^{er} août 2012
- *Jouer, au 14 octobre 2012, de ses droits civils et politiques
- *Avoir introduit au plus tard le 31 juillet 2012 une demande d'inscription sur la liste des électeurs.

Pour s'inscrire, il faut télécharger le formulaire d'inscription sur le site Internet www.ibz.fgov.be, le compléter et le remettre avant le 31 juillet 2012 à votre administration communale.

Les étrangers non européens devront également signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cette déclaration figure dans le formulaire d'inscription. Votre administration communale pourra également vous donner le formulaire d'inscription.

Circulaire de Police : numérotation des maisons

Les services de police rappellent à la population de veiller à apposer un numéro sur chaque maison. Dans les rues où une renumérotation a été effectuée que celle-ci soit également effective.

Cette identification de maisons permet aussi une intervention plus rapide des services de secours.

Circulaire du Ministère de l'intérieur de la fonction publique du 07/10/1992 chapitre 2 partie 1 article 17 M 1 :

Pour la numérotation des immeubles, l'autorité communale veillera à respecter les règles suivantes :

-Un numéro distinct doit être apposé de manière visible à côté de chaque porte ou autre issue sur la voie publique de tout bâtiment

habité ou susceptible de l'être, à moins qu'il ne s'agisse d'une seconde issue, et que la première ne soit déjà numérotée.

-Les bâtiments à usage administratif, commercial ou industriel, même s'ils ne comprennent pas de logement, doivent également être pourvus d'un numéro.

Lorsqu'un bâtiment n'est pas situé le long de la voie publique, un numéro sera en outre apposé, de manière visible à l'entrée principale de la propriété où ce bâtiment a été érigé.

Un numéro sera apposé sur tout bâtiment nouvellement construit, au plus tard un mois après son achèvement.

Les bâtiments accessoires, les annexes contiguës ou non au bâtiment, tels que garages, hangars, remises, granges, ateliers etc,... sont considérés comme de simples dépendances du bâtiment principal et ne doivent pas être numérotés.

Les séries de numéros ont pour point de départ, soit une grande artère, soit l'hôtel de ville ou la maison communale.

Dans les rues ayant deux rangées de bâtiments, les numéros pairs sont affectés à l'une des deux rangées, les numéros impairs à l'autre.

Les rues, boulevards, quais, qui ne sont bordés pas d'une rangée de bâtiments, reçoivent une série ininterrompue de numéros alternativement impairs et pairs.

Le point sur nos cours d'eau et les travaux de voirie.

A partir du 15 août 2012, le curage et l'entretien de la Marquette entre la rue Couturelle et la rue Val de la Marquette seront réalisés.

Le coût des travaux est pris en charge par la commune et s'élève à 30 000€.

1) Suite aux nombreux courriers et contacts entre le Collège échevinal de Lens et la Province de Hainaut, cette dernière confirme enfin le curage et l'entretien de la Dendre, du village d'Erbaut jusqu'au moulin de Lens (Rue du Sévoir).

2) Suite à la remise, par l'Echevin des travaux, d'un projet « plan trottoir », le Collège échevinal vous informe qu'il a reçu la confirmation officielle de réception d'un subside de 50 000€ pour la réfection des trottoirs rue Valaville.

3) Vous avez, sûrement, constaté qu'enfin la Grand'Place de Lens a été réasphaltée et fleurie. Le Collège communal tient encore à vous présenter ses excuses pour les désagréments causés par l'ensemble des travaux.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter l'Echevin des travaux, Monsieur Doem au 0476/33 92 31 ou envoyer un mail à doem.l-h@swing.be

Formation de « Guides-composteurs »

Pour la 5^{ème} année consécutive, l'intercommunale HYGEA propose aux citoyens établis sur sa zone, désireux d'aller plus loin dans la pratique du compostage et de jouer le rôle de relais en tant que « guides-composteurs » de parfaire leurs connaissances en suivant un programme de formation.

Cette formation entièrement gratuite pour les participants est composée de 8 modules de 3 heures reprenant les aspects théoriques et pratiques des différentes techniques de compostage. Ces ateliers seront organisés de septembre 2012 à avril 2013, soit en semaine en soirée ou le samedi matin. Ce cycle de formation prévu pour 18 personnes maximum aura lieu aux dates suivantes :

- 20 septembre 2012 Introduction Site de Cuesmes (rue de Cibly, 265)
- 4 octobre 2012 Théorie I Site de Cuesmes
- 13 octobre 2012 Pratique I Ecoparc de Morlanwelz (rue de Cronfestu)
- 20 octobre 2012 Centre de démonstration du Comité Jean Pain à Londerzeel
- 29 octobre 2012 Théorie II Site de Cuesmes
- 21 février 2013 Communication Site de Cuesmes
- 16 mars 2013 Pratique II Ecoparc de Morlanwelz (rue de Cronfestu)
- 13 avril 2013 Pratique III Ecoparc de Morlanwelz (rue de Cronfestu)

Les citoyens diplômés devenus guides-composteurs auront par la suite la possibilité de participer à un programme d'accompagnement et de suivi de tous les guides-composteurs déjà formés les années précédentes par le biais de formations continues sous forme de journées thématiques.

Juillet 2012

Tous les mercredis soir : Promenade pédestre organisée par
Vie féminine.
Renseignements: 065/22.54.06

Du 29 juin au 1^{er} juillet : Ducasse de Lens organisée par le comité des
fêtes de Lens.
Voir infos dans le livret.

Du 2 juillet au 3 août : Plaines de vacances de Lens organisées par
l'administration communale de Lens et son
échevinat de la jeunesse Laurence Lelong.
Voir infos dans le livret.

Samedi 7 juillet : Tournoi de mini foot organisé par le RMFC Lens sur
le terrain du CS Lens. Premier match à 9h.
Renseignements : 0475/72.99.06

Dimanche 8 juillet : Jogging « Les Parcs en Balade » organisé par
l'ASBL Lombise Running.
Voir infos dans le livret.
Renseignements : 065/22.55.62

Samedi 28 juillet : Ducasse de Lombise organisée par le GAL en
collaboration avec la Royale Fanfare Saint Albert.
Concert sur la Grand Place et repas au foyer
lombisois.
Renseignements: 068/45.52.08 ou 068/45.51.44

Août 2012

Tous les mercredis soir : Promenade pédestre organisée par
Vie féminine.
Renseignements: 065/22.54.06

Vendredi 3 août : Apéro-concert lensois organisé par le comité des
fêtes de Lens.
Voir affiche dans le livret.
Renseignements : 0478/57.50.92

Samedi 4 août : Voyage à Efteling organisé par l'administration
communale de Lens et son échevinat de la culture et
de la jeunesse, Laurence Lelong.

vendredi 10 août : Concours de manille à la salle communale,
Place de la Trinité, organisé par la Pelote de la
Trinité.
Renseignements: 0476/96.50.67

Samedi 11 août : Grand prix de jeu de balle sur la place de la Trinité.
Renseignements: 0476/96.50.67

Dimanche 12 août : Brocante sur la Place de la Trinité,
organisée par la Pelote de la Trinité.
Renseignements: 0476/96.50.67

Septembre 2012

Dimanche 2 septembre : Jogging « Les foulées du pont d'amour », organisé par l'échevinat des sports de Lens, Laurence Lelong, en collaboration avec le Lombise Running Team. Place de la Trinité à Lens.

Renseignements : 065/59.57.17 -
0477/66.39.00

Week-end du 7 au 9 septembre : - « les Journées du Patrimoine » organisées par le musée de la Vie Lensoise.

Voir infos dans le livret.

- Ducasse de septembre organisée par le comité des fêtes de Lens.

Voir infos dans le livret.

Mardi 11 septembre : feux d'artifices à 22h sur la Grand Place de Lens, organisés par l'administration communale et son échevinat des festivités Léon-Henri Doem

Jeudi 13 septembre : Café Cancer – administration communale de Lens de 14h à 16h.

Samedi 15 et dimanche 16 septembre : Tournoi de pétanque à l'école communale de Lens, organisé par le Trèfle lensois
Renseignements : 065/22.72.06

Week-end du 14 au 16 septembre : Ducasse du week-end d'automne à Bauffe organisée par le comité du week-end d'automne.

-Vendredi : jeu de cartes et balade.

-Samedi : Brocante et souper.

-Dimanche : Randonnée cyclo

Renseignements : 068/33.17.37

Week-end du 28 au 30 septembre : Ducasse de Montignies

Renseignements : 065/22.68.31

Madame, Monsieur,
Chère citoyenne, Cher citoyen,



Les membres du Conseil Communal des Enfants de Lens, en collaboration avec les élus communaux, continuent le projet mis en place depuis 3 ans par leurs prédécesseurs et organisent le nettoyage des sentiers, rues et ruelles afin de les rendre plus agréables.

Dans ce cadre, nous vous invitons à rejoindre les enfants et adultes qui ont déjà marqué leur enthousiasme pour la concrétisation de ce projet de propreté dans notre commune.

Voici les lieux et dates :

CAMBRON-SAINT-VINCENT- Suite aux intempéries du 21 avril, le nettoyage de Cambron se fera le 6 juillet de 9h à 12h
Départ : Salle de l'école communale de Cambron-Saint-Vincent sise rue Haute, 2

BAUFFE- le 27 juillet de 9 à 12 heures
Départ : Salle associative de Bauffe sise rue Delmotte, 1

LOMBISE- le 31 juillet de 9 à 12 heures
Départ : Local communal de Lombise sis rue Philigone Daras

Le matériel nous sera offert par l'administration communale de Lens et le Ministère de la Région wallonne grâce à l'opération «déchets sauvages, à la poubelle ».

Venez nombreux, nous aider à embellir nos villages dans la joie et la bonne humeur.

Renseignements au 065/22.04.17



Une initiative du Conseil Communal des enfants de Lens, en collaboration avec l'Administration communale de Lens et le Ministère de la Région Wallonne



Samedi 4 août

La commune de Lens vous invite à passer une journée féérique et de découverte dans le monde fabuleux de



Efteling



Venez rencontrer des personnages dignes d'un univers féérique débordant de contes merveilleux, de rêves enchanteurs et passer des moments inoubliables.

Informations:

Tarif pour la journée (trajet en bus + entrée au parc)

Adulte: 55€

Enfants - 3 ans: 30€



Départ de la Place de la Trinité à 7h00 (être présent 15 min avant le départ)

Retour prévu vers 23h30

La réservation se fait en téléphonant au 065 / 22.04.17 avant le 6 juillet.

Attention nombre de places limité



Une organisation de l'administration communale de Lens et de son échevine de la jeunesse et de la culture, Laurence Lelong.

Plaines de vacances-Lens 2012

du 02 juillet au 03 août

L'administration communale de Lens, à l'initiative de l'échevinat de la jeunesse, organise les plaines de vacances d'été.

Si tu as entre 2ans 1/2 et 12 ans, viens nous rejoindre dans nos diverses activités.

Tu seras accueilli dès 7h30 aux endroits suivants:

→ les petits de 2ans 1/2 à 5 ans dans les locaux sis place de la Trinité, 1 à 7870 Lens

→ Les enfants de 6 à 12 ans dans les locaux de l'école communale - rue du Thy 3 à Lens

Les activités débutent à 8h30 et se clôturent à 16 heures

Une garderie sera assurée le matin dès 7h30 et le soir jusque 17 heures.



Une participation de 25€ la semaine est demandée.

Au-delà de 2 enfants une ristourne de 50% est appliquée. Un remboursement de 50% de cette participation peut être accordée par la mutuelle.

Ce montant sera versé uniquement sur le compte de l'administration communale:

BE48 0910-0038-7827 ; BIC : GKCCBEBB avec mention du nom de l'enfant et la (les) semaine(s) de participation. C'est ce paiement qui fait office d'inscription!

Pour une bonne organisation, il est indispensable que l'enfant soit inscrit avant le début des plaines de vacances.

Aucune inscription ne sera acceptée sans contact au préalable avec le service jeunesse.

Pour ce , veuillez prendre contact avec le service jeunesse ou renvoyer le talon ci-dessous à l'administration communale sise place de la Trinité 1 à Lens.

Seules les activités externes (piscines, visites,...) seront un supplément à payer aux moniteurs en début de semaine pour la participation des enfants, si l'activité n'est pas payée l'enfant ne pourra pas y participer.

Pour de plus amples informations, adressez-vous à l'administration communale de Lens ;Briffeuil Jessica 065/22.04.17 ou Laurence Lelong - Echevine de la jeunesse au 0477/66.39.00

Laurence Lelong

Echevine de la Jeunesse



Mon fils - Ma fille.....âgé(e) de Ans participera à la plaine de vacances d'été la(les).....semaine(s).

Adresse complète et numéro de téléphone du responsable de l'enfant:

.....
.....
.....

Je m'engage à verser la somme desur le compte de l'administration communale de Lens en y mentionnant le nom de l'enfant et la (les) semaine(s) de participation.

Signature du responsable

Talon à renvoyer à l'administration communale de Lens, Briffeuil Jessica - Place de la Trinité 1 à 7870 Lens.